

La Ministre

## À destination des acteurs culturels

Paris, le 1 7 AOUT 2018

Nos réf.: INST/2018/D/19868/ACR

Mesdames et Messieurs,

L'élaboration du Pass Culture est l'une des priorités de mon action. Nouveau service public culturel à destination de tous, et en particulier des jeunes, le Pass Culture prend la forme d'une application pour smartphone géolocalisée et a pour ambition de donner à chacun les moyens de découvrir la richesse de l'offre culturelle de proximité, partout en France. L'application permettra à chaque résident de 18 ans de bénéficier d'un crédit de 500 euros pour accéder à des biens, pratiques et sorties culturelles.

Pensé comme une plateforme permettant de lever de nombreux freins à l'accès à la culture, le Pass Culture est un agenda national de référence éditorialisé, une mise en avant de rencontres et médiations culturelles, un vecteur de diversification des pratiques. Il est complété par un portail professionnel à disposition de tous les acteurs culturels afin de leur permettre de proposer des offres spécifiques ou éditorialisées sur la plateforme.

Aujourd'hui, je suis fière de vous annoncer le lancement d'une nouvelle étape dans la construction du Pass Culture.

Après six mois de tests techniques dans nos cinq départements laboratoires (Guyane, Seine-Saint-Denis, Hérault, Bas-Rhin et Finistère), une expérimentation grandeur nature de ce dispositif innovant sera lancée à la rentrée 2018 : 10 000 jeunes âgés de 18 ans, représentatifs de la population cible de ces départements, seront sélectionnés et pourront explorer toute la diversité des activités et des biens culturels proposés sur le Pass Culture, qu'ils soient gratuits ou payants, grâce à un portefeuille numérique individuel de 500€.

Le Pass Culture se veut un outil de conquête et de fidélisation de nouveaux publics, au bénéfice des acteurs culturels. Votre contribution, qui participera à la richesse et à la diversité de l'offre, est une condition indispensable à sa réussite. C'est vous que chaque bénéficiaire viendra désormais trouver en un clic sur notre application. J'invite ainsi chacun d'entre vous à s'engager dans cette expérimentation, pour construire ensemble un service adapté à vos besoins et au développement d'expériences culturelles inédites.

.../...

Pour cette nouvelle étape, nous avons choisi d'ouvrir notre plateforme à un large panel d'offres, proposées au même prix que l'offre équivalente pour le grand public, qui inclura l'ensemble des champs culturels (patrimoine, création artistique, pratique artistique...), y compris des offres en ligne et des biens culturels (livre, DVD, CD, jeux vidéo). Les bénéficiaires pourront utiliser jusqu'à 200€ de leur portefeuille individuel pour profiter d'offres en ligne, et jusqu'à 100€ pour profiter de biens culturels. Si le bénéficiaire le souhaite, la totalité du crédit pourra être utilisée pour profiter de sorties culturelles (visites de musées, spectacles, concerts, projections de films, cours de pratique artistique...), sans plafond de dépenses.

Dès lors qu'elles auront été réservées ou achetées par un bénéficiaire, toutes les offres proposées sur le Pass Culture seront remboursées à l'acteur culturel. Une seule exception : les offres en ligne ne seront pas remboursées, à l'exception du livre numérique.

Ces conditions ne pourront être valables que pour la durée de l'expérimentation, et ne préjugent en rien des modalités juridiques et économiques qui seront fixées pour le dispositif pérenne. La phase d'expérimentation permettra, entre autres, de valider la pertinence des critères proposés et l'efficience du modèle pour le Pass Culture comme pour les acteurs. Elle fera l'objet d'une évaluation fine et partagée avec les acteurs. La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif expérimental sera, après de derniers ajustements, précisée dans les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Je vous invite donc à créer dès à présent votre compte sur notre portail professionnel et à vous inscrire à notre newsletter depuis : passculture.beta.gouv.fr. En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe de référents territoriaux.

- Bas-Rhin: Laurène Taravella laurene.taravella@beta.gouv.fr
- Hérault : Cécile Compérat cecile.comperat@beta.gouv.fr
- Guyane et Finistère : Manon Manière manon.maniere@beta.gouv.fr
- Seine-Saint-Denis et opérateurs nationaux : Clémence Chalopet clemence.chalopet@beta.gouv.fr.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les partenariats techniques, vous pouvez par ailleurs vous adresser à notre responsable produit : Romain Delassus – romain.delassus@culture.gouv.fr.

Je vous remercie par avance pour votre engagement à faire vivre la culture auprès de la jeunesse de votre territoire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Françoise NYSSEN